

Questions orales

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, je pourrais déposer les communiqués sur la hausse des allocations familiales, de la pension de vieillesse, du Régime de pensions du Canada . . .

Mme Copps: Déposez le document.

M. Foster: Demandez l'avis d'Erik.

M. Epp (Provencher): Nous pourrions déposer tous ces documents. Le député a fait partie du cabinet. J'en fais partie. Je veux lui dire que lorsque le conseil des ministres aura décidé, les documents seront déposés. J'espère que le député, qui a déjà participé à un débat rationnel sur la question, y compris à la télévision, y prendra part cette fois encore.

* * *

LES PÊCHES**L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN RELATIF À LA PÊCHE AU SAUMON SUR LA CÔTE OUEST**

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et porte sur l'accord canado-américain relatif à la gestion du saumon de la côte ouest. Le ministre est-il prêt à reconnaître que cet accord montre à quel point son gouvernement cède toujours devant les revendications des États-Unis?

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Par exemple, dans cet accord, en ce qui concerne les pêches transfrontalières au nord de la Colombie-Britannique dans les rivières comme la Stikine et la Taku, les Américains obtiennent jusqu'à 85 p. 100 des prises sans que les Canadiens en soient indemnisés. Le ministre est-il d'accord avec ce que je viens de dire?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, non, bien entendu. Cet accord est le fruit de longues négociations entre des Canadiens et des Américains très compétents qui ont finalement réussi à rédiger un traité qui sera signé par les deux gouvernements et ce, après 18 années d'efforts. Je peux garantir au député que je ne serai jamais prêt à reconnaître au nom du gouvernement que nous avons cédé quoi que ce soit en concluant cet accord.

ON DEMANDE LE RENVOI AU COMITÉ

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, vu que le ministre lui-même aurait reconnu avec Jack Nichol, président du syndicat des pêcheurs, que les pêcheurs canadiens assument tout le fardeau de la reconstitution des stocks et vu que, de façon générale, les négociations se sont déroulées en secret, le ministre renverra-t-il au moins le traité au comité approprié de la Chambre pour que nous puissions

entendre le point de vue de l'industrie et des pêcheurs avant que l'accord ne soit ratifié par le cabinet?

L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il est bien évident que les pêcheurs canadiens assument ce fardeau. Ils le font parce que, pendant dix ans ou plus, des deux côtés de la frontière, on a refusé de respecter les mesures de conservation et les quotas de prises appropriés. C'est pour cela que nous devons accepter le fardeau de reconstituer les stocks de saumon. Ce n'est que logique.

Le député reconnaît lui-même ne pas être un expert dans le domaine de la pêche. Il sait cependant additionner et soustraire. S'il n'y a pas assez de poisson pour tout le monde, il va falloir tôt ou tard conclure une entente pour reconstituer les stocks et c'est là-dessus que porte le traité en question. C'est l'une des meilleures ententes à être conclues par nos deux pays depuis longtemps.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST**LE MONTANT DES PAIEMENTS**

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Les journalistes nous ont appris dernièrement que des paiements de \$17,000 à \$135,000 seront versés aux agriculteurs aux termes de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, ce qui représenterait en tout 2.3 milliards de dollars.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Scowen: Ces chiffres sont-ils exacts?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le président, le député a touché à une question fort épineuse. Je crois qu'on ne rend service à personne en faisant de vaines spéculations et surtout pas aux agriculteurs qui traversent une période difficile, financièrement parlant. Ni les sommes indiquées ni le nombre d'agriculteurs concernés ne sont exacts. Il est trop tôt encore pour savoir combien d'argent sera versé aux termes de cette loi. Je signale à la Chambre que les deux porte-parole des partis de l'opposition souscrivent aux deux amendements accessoires qu'il faudra adopter pour que des paiements provisoires puissent être effectués. Je sais gré au député également de m'avoir donné l'occasion de clarifier les faits.